

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX - SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,
Le jeudi 6 août à 20 H 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 30/07/2015

Présents : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,
M.DAVID, Mmes FAZILLEAUD, SAUVETRE, MM. HILKER, BAUDOIN et M.
ROUILLIER.

Absents : M. BONNET, Mmes GILLES, JARRY D. et JARRY O

Le Conseil Municipal modifie comme suit les tarifs de location de la
Salle des Fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

LOCATION SALLES		2016
▪ Fêtes des enfants		GRATUIT
▪ Assemblée Générale -1 grande salle : 300 places		210,00 €
▪ Assemblée Générale -2 grandes salles (avec repas sans cuisine)		315,00 €
▪ Salle de réunion (sociétés non communales)		80,00 €
▪ Banquet, concours de cartes		
▪ Associations communales		
	1 Salle.....	190,00 €
	2 Salles.....	245,00 €
▪ Soirée de société non communale		
	1 Salle	535,00 €
	2 Salles	670,00 €
▪ Banquet (mariage) organisé par personnes extérieures A partir du vendredi 9h00	1 Salle.....	350,00 €
	2 Salles.....	480,00 €
Option : jeudi soir 18h00		50.00 €
▪ Banquet (mariage) organisé par les habitants de la commune	1 Salle.....	225,00 €
A partir du vendredi 9h00	2 Salles.....	265,00 €
Option : jeudi soir 18h00		50.00 €
▪ Location terrasse (personnes extérieures)		175,00 €
▪ Location terrasse (habitants de Largeasse)		125,00 €
▪ Vin d'honneur		80,00 €
▪ Lendemain de mariage (personnes extérieures)		75,00 €
▪ Lendemain de fête (habitants de Largeasse)		35,00 €
▪ Location de la cafetière		25,00 €
▪ Gymnase (à titre exceptionnel)		200.00 €
▪ Réveillon		660.00 €

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Objet :
Tarif location de
salle 2016

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou Sous-Préfecture

Le :

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

Publié ou Notifié

Le

Pour Copie conforme,
En mairie, le 20 août 2015

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



RECU EN PREFECTURE

le 11/09/2015

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20150806-2015_CM0608_2-DE